Chapitre 6 - Organisation de la bourse de Paris

La gestion technique des échanges de titres (négociation, compensation et règlement/ livraison) doit être assurée par une institution financière spécialisée. En France, cette gestion était exclusivement assurée par Euronext.

EURONEXT

Euronext est un marché commun de bourses européennes sur lesquels on va pouvoir négocier tous types d'instruments financiers.
Il est possible d'y négocier :

- Des actions
- Des titres de créances
- Des produits dérivés
- Des produits structurés (ETF)

I) Euronext paris

La bourse de Paris doit garantir l'égalité entre les intervenants par la transparence, la sécurité des négociations et faciliter la liquidité du marché.
Depuis 2009, les opérations de bourse sur les marchés français sont enregistrées sur le système de cotation électronique géré par Euronext (UTP). Système Supercap révolutionnaire en 1989 : progression de la bourse de Paris, gain de parts de marché, mais trop tard sur les marchés dérivé.

➔ Depuis 2018-2019 le système électronique ne s'appelle plus ETP mais Optic.

L'architecture générale du marché est constituée :

- Des systèmes de routage
- Du système central de cotation
- Du système de diffusion

Euronext Paris - Un marché réglementé

Le 21 février 2005, Euronext a procédé à la fusion des marchés réglementés existant. Il n'existe désormais plus qu'un seul marché réglementé : Eurolist

➔ En Janvier 2008, Eurolist est renommé Euronext

Segmentation au sein d'Euronext pour distinguer les différents types de valeurs.

⇨ 3 critères d'identificiation :

- La nomenclature sectorielle
- Classification ICB
- Le mode de cotation
    - Fixing/Continu

- Le compartiment de capitalisation : On a à cote du nom de la société une lettre A B ou C. A : K boursière>1Md€, B : <1Md, >150M, C : <150M

Toutes les entreprises cotées sur le marché réglementé sont soumises aux mêmes règles de communication financière définies par le régulateur.
Les nouvelles entreprises introduites en bourse obéiront à des conditions d'admission identique

Conditions d'admission:

- Avoir 25% de K flottant (disponible, susceptible d'être négocié en bourse) mis à la disposition du public
- Présenter un Historique des comptes depuis 3 ans (comptes certifiés et audités en IFRS)
- Aucune obligation en termes de rentabilité ou de distribution de dividendes, pas de contraintes en terme de communication financière

Euronext Growth – Alternext

Création le 17 mai 2005. Ce marché est **destiné à accueillir des PME/ETI**, trait d'union entre le marché réglementé et le capital investissement.
Ce marché est non réglementé au sens juridique.
Le 19 juin 2017, Alternext s'appelle Euronext Growth

Conditions d'admissions (alléger par rapport a Euronext)

- Historique de deux années de comptes (pas d'obligation en IFRS)
- Adoption du référentiel comptable de leur choix
- Flottant minimum à 2,5M d'€
- Demande d'inscription émanant des organes de gestion et portant sur un minimum de titres sera nécessaire.

Remarque:

⇨ Création du listing sponsor : Société de bourse va assurer communication financière de la société (va s'engager pendants les deux première année a promouvoir l'entreprise)

La bourse de Paris – Autre compartiment

Le marché libre : Euronext Access-

- C'est un marché non réglementé, aucune garantie en termes d'informations financières.-
- Les niveaux de liquidité, de sécurité et d'information offerts aux investisseurs ne sont pas les mêmes-
- Ainsi, toutes opérations sur ce marché sont réalisées hors intervention et contrôle des autorités de tutelle

Création du segment Access +:

- Listing sponsor
- Flottant minimum d'1M d' €
- -Deux années de compte

Les valeurs radiées:

Le compartiment des valeurs radiées de Paris est destiné à permettre des négociations sur les titres après leur radiation des marchés réglementés

Le marché des obligations :

Plus de 3500 emprunts sont inscrits à la cote d'Euronext.
On retrouve :

- Les emprunts d'État
- Les emprunts des collectivités publiques et des plus grands émetteurs privés
- Les emprunts émis par des sociétés privées inscrites sur Eurolist

Euronext Paris répartit les obligations en 6 groupes de cotation :

- Groupe n°40 : Obligations du secteur public cotées en continu
- Groupe n°41 : Obligations d'État cotées en continu
- Groupe n°42 : Obligations du secteur privé cotées en continu
- Groupe n°43 : Obligations d'État cotées
- Groupe n°44 : Obligations cotées à la pièce en fixing double
- **Groupe n°45 : Obligations OAT aux particuliers**

les obligations privées sont exclusivement négociées sur Euronext
En revanche, les obligations d'État peuvent se traiter aussi bien sur Euronext que de gré à gré (90% des montants échangés).
Création d'une nouvelle plateforme au troisième trimestre 2017

➔ Négociation d'obligations d'entreprises

➔ Ça ne marche pas

Le marché des TCN :

- Certificats de dépôt
- Billets de trésorerie
  - ➔ Montant minimal : 150 000 euros
- Nécessité pour les établissements bancaires de faire coter les TCN sur un marché réglementé

➔ Ça ne marche pas non plus

Les marchés dérivés:

Activité réduite depuis scission NYSE/ Euronext : MONEP
Nombre réduit de sous-jacents :

- MP agricoles

- Devises
- Indices actions
- ETF
- Actions européennes

➔ Ça marche plutôt bien

NextWarrants :

- Segment dédié aux warrants inscrits sur Euronext
- Les certificats et ETC (ETF portant sur le prix des MP) sont également cotés sur ce compartiment

NextTrack:

- NextTrack regroupe l'ensemble des trackers après leur admission sur l'un des compartiments réglementaires d'Euronext
- Présence de fonds structurés

II) La négociation des actions

Le déroulement de la séance

Deux méthodes de cotation (réforme Juin 2017) :

- Continu : S'applique aux valeurs liquides
- Double Fixing : Utilisé pour les valeurs à moindre liquidité
    - -A 11h30 et 16h30
    - -Trading at last (15h30 et 17h30)
    - -Euronext, Euronext Growth, Euronext Access

Une journée en six étapes en cotation en continues :

- 7h15-9H : Pré ouverture, accumulation des ordres pas de transaction
- 9h (30 sec aléatoire) : Fixing d'ouverture
- 9h-17h30 : Séance, arrivée des ordres et transactions
- 17h30-17h35 : Pré clôture, Accumulation des ordres, pas de transaction.
- 17h35 (30 sec aléatoire) : Fixing de clôture
- 17h35-17h40 : Trading at last : Transactions, permet aux investisseurs de négocier au prix de clôture

Libellé d'un ordre

Indications générales :

- Place de négociation (Euronext ou autre plateformes de trading…)
- Sens de l'ordre : achat ou vente
- Nom de la société ou le code ISIN (2 lettres : Siège social de l'entreprise puis 10 chiffres) ou code mnémonique
- -Quantité de titres

Indications de validité
Indications de prix

Les clients peuvent fixer une date limite de validité de leur ordre.
Les ordres peuvent être valables :

- Au jour ou « good-for-day » (validité par défaut)
- A date déterminée ou « goold-till-date » : l'ordre demeure en carnet jusqu'à la date indiquée
- A révocation sur année glissante ou «good-till-cancelled » : l'ordre demeure en carnet pendant une période définie de 365 jours
- Au « fixing »
- A « validité période »

Les prix des ordres transmis sont déterminés par des variations minimales de cours.
Echelon de cotation/Tick
Les prix de transaction sont donc des variables discrètes

Les différents ordres de bourse

- L'ordre a cours limité
- L'ordre au marché (ex ATP)
- L'ordre a la meilleure limite
- L'ordre indexé
- Les ordres a déclanchement
- Les ordres a conditions particulière
- L'ordre

Achat		Vente	
Quantité	Limite	Limite	Quantité
50	125	126	100
100	124	127	25
50	123	129	50
150	122	130	100
200	120	131	200

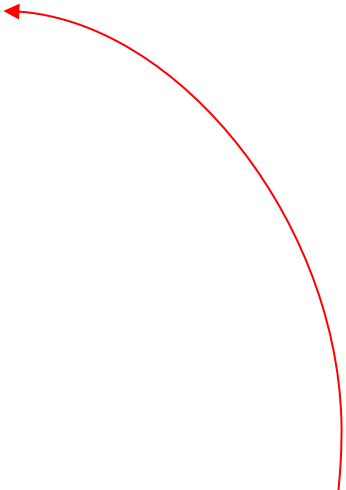

L'ordre a cours limité

⇨ ordre qui donne le prix max auquel on est prêt a acheter et limite de prix minimal auquel on est prêt a vendre

Objectif : Maitriser le prix d'exécution et se protéger contres les fluctuations du marché
Caractéristique : C'est une limite de prix

- Maximale à l'achat
- Minimal a la vente

Exécution : elle peut être partiel

Ordre d'achat de 200 actions à 129 euros :
On se sert sur les titres inférieurs ou égaux à 129 euros. Il reste 25 titres à acheter, en attente dans le carnet d'ordres. L'ordre n'a pas été correctement exécuté : Cours moyen = 127 euros

L'ordre au marché (ex ATP)

Objectif : Exécution totale de l'ordre
Caractéristiques :

- -C'est un ordre sans limite de prix
- -Il est prioritaire sur le marché

Remarque : L'exécution est totale, quelque soit le montant d'arrivée sur le marché, dès lors qu'il y a la contrepartie suffisante
Ordre d'achat de 200 actions au marché
L'ordre est entièrement exécuté. Cours moyen

L'ordre a la meilleure limite

Objectif : Obtenir le meilleur prix disponible dès son arrivée sur le marché
Caractéristiques :

- -C'est un ordre sans limite de prix
- -Il est automatiquement transformé en cours limité au prix de la meilleure contrepartie

Exécution : Elle peut être partielle. Dans ce cas, le reliquat conserve le prix d'exécution
Ordre d'achat de 200 actions à la meilleure limite
L'ordre est partiellement exécuté à hauteur de 100 actions. Cours moyen : 126 euros
Pour résumer :

- L'ordre au marché : il est prioritaire sur tous les autres types d'ordres. L'objectif est d'être exécuté intégralement et le plus rapidement possible quelque soit le cours en présence d'une contrepartie.
- L'ordre à la meilleure limite : Il est prioritaire et prend le meilleur prix qui se présente au moment où il arrive dans le CO. Risque d'exécution partielle
- L'ordre à cours limité : Il détermine une limite de prix supérieure à l'achat ou une limite de prix inférieure à la vente. Risque de non exécution ou d'exécution partielle.

Trois critères peuvent être associés :

- -Prix
- -Quantité
- -Délai d'exécution

Un ordre ne peut jamais atteindre les trois critères en même temps

L'ordre indexé

Il s'agit d'un ordre qui se positionne sur la meilleure limite disponible sur le marché. Comme l'ordre a la meilleur limite mais il prend la meilleure limite dans son sens.

Ordre d'achat indexé de 200 actions :

Si le carnet d'ordre évolue, la limite de prix évolue également.
On aura 250 titre sur la limite a 125

Les ordres a déclanchement

- L'ordre a seuil de déclenchement : ordre de déclanchement se transformant en ordre a tout prix
- L'ordre a plage de déclanchement : ordre a déclanchement se transformant en ordre a cours limité
- Les ordre stop on quote : réservé au compartiment des warrants

Utile pour l'analyse technique et kes stopp loss.

Ordre d'achat de 200 actions APD 127/128

Rien ne se passe, on attend le signal
Survient un ordre d'achat au marché de 150 titres

Ordre d'achat de 200 actions ASD 127

Rien ne se passe

Survient un ordre d'achat au marché de 150 titres

➔ Un ordre de 200 titres au marché est exécuté

Les ordre à déclenchement :

➔ Réservés au compartiment des warrants

➔ Le déclenchement est réalisé sur la base de la fourchette cotée, modification du prix de la meilleure limite est l'événement déclencheur

Stop on quote au marché
Stop on quote à cours limité

Les ordres a conditions particulière

- Les ordres cachés ou ordres «iceberg » : 10 à 15%
  - Une partie visible
  - La partie cachée perd la priorité temporelle
  - Permet d'automatiser les transactions
  - Évite de révéler ses intentions : éviter de montrer un ordre de 10 000 titres, on découpe les 10 000 part de 500 titres
- Les ordres « exécutés et éliminés »
  - Ce sont des ordres qui sont à exécuter pur le maximum possible, soit dès leur entrée en mode continu, soit à la confrontation générale des ordres en mode fixing

    - Leur solde disparait du CO immédiatement après
- Les ordres « à quantité minimale »
    - L'ordre détermine le nombre de titres minimum devant être négociés immédiatement au moment d l'introduction de l'ordre
    - Si cette quantité minimum est effectivement disponible sur le marché, le lot minimum est négocié immédiatement. Les titres restants de l'ordre sont placés sur le marché sous la forme d'un ordre limité. La limite de l'ordre est le prix auquel ce lot minimum a déjà été négocié.

A défaut d'exécution immédiate dudit minimum, l'ordre est intégralement annulé

L'ordre SRD

- Cet ordre permet d'acheter «à crédit» ou de vendre à découvert des actions moyennant des frais financiers.
- Règlement / Livraison en fin de mois boursier pour certaines valeurs.
- Séance liquidative intervient 4ème séance avant la fin du mois civil

Couverture minimale
20% en liquidités, Bons du Trésor, OPCVM monétaires 25% en obligations ou en OPCVM obligataires 40% en actions ou en OPCVM actions

L2 GESTION +
TOUT POUR RÉUSSIR